

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MEUSE

Direction des Libertés Publiques et de la réglementation
Bureau de l'Urbanisme et des Procédures Environnementales

40 rue du Bourg – B.P. 30512 – 55012 BAR-LE-DUC CEDEX – Téléphone 0 821 803 055 – Télécopie 03 29 79 64 49

Arrêté n°2012 - 0814

**Arrêté préfectoral prorogeant le délai nécessaire à l'approbation
du plan de prévention des risques technologiques générés
par Société INEOS ENTERPRISES SAS à VERDUN BALEYCOURT**

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 515-8 et L.515-15 à L. 515.25 et L. 123-1 à L. 123-16, R. 515-39 à R. 515-51 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.126-1, L.211, L.230.1 et L.300-2 et R. 126-1 et R. 126-2 ,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

VU le décret du 3 août 2010 nommant Mme Colette DESPREZ, préfet de la MEUSE ;

VU l'arrêté préfectoral 2473 du 5 juillet 1976 modifié, autorisant la Société ICI à exploiter une usine de produits chimiques sur le Zone Industrielle de Baleycourt à VERDUN ;

VU l'arrêté préfectoral 91-3 du 2 janvier 1991 autorisant la société ICI C et P France à exploiter sur le territoire de la commune de VERDUN, dans l'enceinte de son établissement de Baleycourt un atelier pilote d'estérification ,

VU les arrêtés complémentaires 93-2383 du 19 octobre 1993, 95-177 du 26 janvier 1995, 96-2547 du 28 novembre 1996 et 2001-2728 du 23 novembre 2001 réglementant l'atelier d'estérification ,

VU l'arrêté préfectoral 2001-1386 du 27 juin 2001 transférant l'autorisation d'exploiter de l'usine susvisée à la société INEOS CHLOR ;

VU l'arrêté préfectoral 2007-2942 du 17 octobre 2007 autorisant et réglementant les activités de l'extension biodiesel et le rejet des effluents liquides du site INEOS ENTERPRISES SAS à VERDUN BALEYCOURT ;

VU l'arrêté préfectoral 2010-1810 du 20 août 2010 imposant des mesures de maîtrise des risques (MMR) à cet établissement ;

VU l'arrêté préfectoral 2010-2581 du 16 décembre 2010 fixant des prescriptions additionnelles après fourniture du bilan de fonctionnement décennal de cet établissement ;

VU l'arrêté préfectoral 2010-2640 du 31 décembre 2010 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement INEOS ENTERPRISES SAS à VERDUN BALEYCOURT ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées de la DREAL Lorraine en date du 13 avril 2012 ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R. 515-40 du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral 2010-2640 du 31 décembre 2010, le PPRT précité doit être approuvé avant le 30 juin 2012 ;

Considérant que les phases d'élaboration et de concertation de ce PPRT ne sont pas suffisamment avancées pour permettre son approbation dans le délai actuellement fixé par l'arrêté préfectoral 2010-2640 du 31 décembre 2010 ;

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de proroger ce délai ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

ARRETE

Article 1 :

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur le territoire des communes de VERDUN, FROMEREVILLE LES VALLONS et NIXEVILLE BLERCOURT autour du site de la société INEOS ENTERPRISES SAS, est prorogé de 18 mois à compter du 30 juin 2012. Ce délai expirera le 31 décembre 2013.

Article 2 :

Le présent arrêté sera adressé aux personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT. Il sera affiché pendant un mois en mairies de VERDUN, FROMEREVILLE LES VALLONS et NIXEVILLE BLERCOURT.

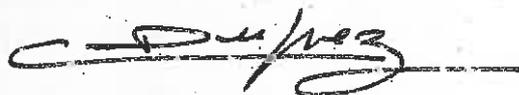
Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse, le Sous-préfet de Verdun, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Lorraine et le Directeur Départemental des territoires (DDT) de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

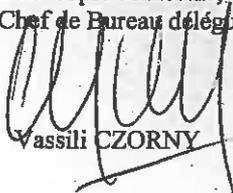
BAR LE DUC, le 26 AVR. 2012

Le Préfet,



Colette DESPREZ

Pour copie conforme,
Le Chef de Bureau délégué,



Vassili CZORNY

